



Courtry
Football



DOSSIER D'INSCRIPTION

Section Super Vétérans – Saison 2016/2017

Pour la saison 2016/2017 :

- Les entraînements auront lieu le mercredi de 20h00 à 22h00.
- Les compétitions se dérouleront le dimanche **matin**.

Contact :

- email : 45ans@courtryfoot.fr

Liste des pièces qui compose le dossier :

- La demande de licence de football à faire compléter par le médecin (pas de certificat médical isolé)
- La fiche de renseignement
- L'attestation
- La charte de bonne conduite à signer par le joueur

Dossier à rendre avant le 30 août 2016.

Seuls les dossiers complets et dûment remplis seront acceptés.

ATTENTION : Nombre de places limité

Equipements des joueurs :

Chaque joueur doit être muni de : chaussures de football pour terrain synthétique, short, maillot, chaussettes noires, protège-tibias et nécessaire de toilette pour la douche. (Pendant la mauvaise saison, prévoir survêtement, bonnet, gants et K-way).
Les joueurs qui n'auront pas leur tenue complète pourront être refusés aux entraînements.

Siège social : Mairie de Courtry - 52 rue du Général Leclerc - 77 181 COURTRY
Association régie par la loi 1901 affiliée à F. F.F. sous le numéro 542234

site internet : <http://courtryfoot.footeo.com>

page Facebook: <http://facebook.com/courtryfoot>





Courtry
Football



FICHE DE RENSEIGNEMENT

NOM du joueur : Prénom :

Date de naissance : Catégorie : **SUPER VETERANS**

Adresse :

CP : Ville :

Tél domicile : Port :

Email :

Taille de vêtement :

Date Signature :

Pièces à fournir **IMPERATIVEMENT** :

- Une photo d'identité (*la photo sera scannée sur la licence, elle devra répondre aux normes en vigueur pour les cartes d'identité*)
- La photocopie **sur une seule page** d'une pièce d'identité recto/verso
- Un chèque de **170 €** (payable en 3 fois maximum)
- Tout joueur licencié dans un autre club de football la saison précédente (2015/2016) devra s'acquitter, en plus du prix de la licence, des « droits de mutation » imposé par la Ligue de Paris d'un montant de 91.60 €.

En application des dispositions du **CODE DE BONNE CONDUITE**, et afin de mettre un terme aux faits qui portent gravement atteinte à l'image de notre CLUB et du Football en général, le Bureau et le Comité Directeur ont pris la décision suivante :

Tous les cartons jaunes et rouges pris en cours de match pour comportement inacceptable (injures, coups, gestes envers joueurs, arbitres, dirigeants, spectateurs) sont à la charge du joueur concerné qui doit rembourser au Club les frais de dossier facturés par la Ligue ou le District.

- *À titre indicatif :*
 - carton jaune : 9 euros
 - carton rouge : environ 65 euros
 - acte ou insulte grave : de 90 à 150 euros.

Les joueurs mineurs sont invités à informer leurs parents afin qu'ils prennent contact avec la Direction du Club pour régulariser la situation.

Dans l'attente de cette régularisation, les éducateurs sportifs ne sont pas autorisés à faire participer les joueurs concernés aux compétitions officielles et amicales.

Le Président

Siège social : Mairie de Courtry - 52 rue du Général Leclerc - 77 181 COURTRY
Association régie par la loi 1901 affiliée à F. F. F. sous le numéro 542234

site internet : <http://courtryfoot.footeo.com>

page Facebook: <http://facebook.com/courtryfoot>





Courtry
Football



ATTESTATION

Je soussigné(e) M(me) :

- ⇒ Certifie être informé des garanties l'assurance MUTUELLE DES SPORTIFS et avoir signé la demande d'adhésion ou de non adhésion mentionnée sur le document « demande de licence ».
- ⇒ Certifie qu'il est assuré contre les accidents survenus, à lui, ou de son fait au cours de la pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur (l'assurance licence suffit).
- ⇒ Déclare dégager le club de **COURTRY FOOTBALL** de toutes responsabilités dans les conséquences éventuelles liées aux accidents qui pourraient survenir à la suite d'utilisation d'engins à moteur de toute nature, de rixes ou de faits non couverts par les garanties prévues dans le protocole d'accord liant la L.P.I.F.F. et l'assurance MUTUELLE DES SPORTIFS .
- ⇒ Déclare dégager le club de **COURTRY FOOTBALL** de toutes responsabilités en cas de vol.
- ⇒ S'engage à véhiculer l'enfant par ces propres moyens du lieu de son domicile au lieu de rendez-vous et réciproquement pour le retour.
- ⇒ S'engage à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et frais annexes dont l'avance aurait été faite à l'enfant.
- ⇒ Prends bonne note qu'en cas de renvoi ou départ du club de **COURTRY FOOTBALL** pour une quelconque cause, il ne sera fait aucun remboursement des sommes versées.
- ⇒ Autorise le (a) Responsable du match à faire intervenir le médecin ou prendre toutes dispositions utiles en cas d'accident nécessitant une hospitalisation d'urgence (intervention - anesthésie).
- ⇒ Autorise le club **COURTRY Football** à diffuser sa/ses photo(s) sur son site Internet (<http://courtryfoot.footeo.com>) ou tout autre support.

Fait à, le

SIGNATURE :

*Siège social : Mairie de Courtry - 52 rue du Général Leclerc - 77 181 COURTRY
Association régie par la loi 1901 affiliée à F. F.F. sous le numéro 542234*

site internet : <http://courtryfoot.footeo.com>

page Facebook: <http://facebook.com/courtryfoot>

